

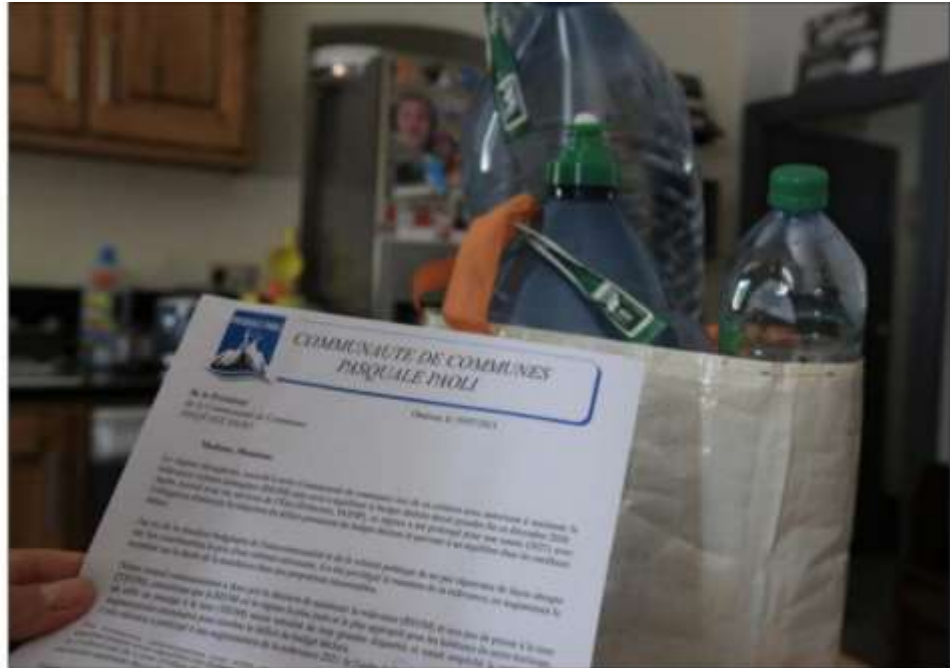
# Déchets, redevance... La mise au point du président François Sargentini

Dans quelques jours, les foyers de la communauté de communes Pasquale-Paoli (CCPP) vont recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier, signé du président François Sargentini.

Courrier dans lequel seront expliquées quelques-unes des contraintes auxquelles l'EPIC doit faire face, et les solutions qui ont été choisies pour cela. Avec, en premier lieu, l'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom). « Je donne des précisions sur la réalité de la situation de notre comm', insiste François Sargentini, notamment en ce qui concerne le budget déchets qui nous pose de grandes difficultés et nous empêche d'exercer nos autres compétences. »

Le « dossier déchets » à la CCPP a depuis quelque temps déjà, pris des allures de serpent de mer. Souvent sur la table du conseil communautaire, il provoque fronde et crispation, pèse de tout son poids sur les finances de la collectivité et n'offre a priori, guère de débouchés qui conviendraient à tous.

**« L'augmentation représente 2,75 € par mois »**



Dans quelques jours, ce courrier se retrouvera dans les boîtes aux lettres des habitants de la CCPP.

JEANNOT FILIPPI

Ce qu'il faut rappeler, c'est que la com'comm tourne actuellement sur un régime dérogatoire qui lui permet de maintenir la Reom « sans avoir à équilibrer le budget déchets ». Ce régime devait prendre fin en décembre 2020, ce sera finalement pour décembre de cette année. Une prolongation obtenue « avec l'obligation d'amorcer la réduction du déficit permanent du budget déchets (700 000 €, ndr) et de parvenir à un équilibre dans les meilleurs délais ».

« Nous devons commencer à apurer la dette » et pour ce faire, décision a été prise d'augmenter la Reom de 33 € cette année.

Votée difficilement par le conseil communautaire, cette augmentation laissait craindre à certains élus qu'elle ne serait que la première d'une série. C'est effectivement ce qu'il va se passer : « Si nous augmentons progressivement la Reom sur la manutention, explique encore le président, nous pensons que nous pourrions équilibrer le service. » Et de rappeler que « l'augmentation de

cette année représente 2,75 € par mois ». Pour lui, l'essentiel, « c'est de garder la main » sur ces décisions, pour éviter les choix au coupe-papier qui pourraient être pris si les services de l'État devaient les récupérer.

« Les contraintes administratives sont telles, stipule le courrier, que sur l'année 2022, notre communauté de communes devra impérativement avoir équilibré son budget déchets. Dans ce contexte, nous travaillons avec les services de l'État et la Collectivité de Corse pour identifier les meilleures solutions et parvenir ainsi à une évolution maîtrisée des coûts. » Le président de l'Exécutif et le préfet de Haute-Corse vont en ce sens être sollicités pour une rencontre.

En parallèle de ce travail « d'urgence », un autre, de fonds cette fois, a été initié : « Désormais, détaille François Sargentini, la gestion de la flotte est centralisée. Nous avons lancé un appel d'offres et c'est un prestataire qui gère les véhicules et leur

entretien. C'est quelque chose que nous ne faisons pas avant et qui nous pénalisait. »

## Le porte-à-porte en septembre à Ponte-Leccia

Et puis il y a l'avenir et les nouvelles obligations qui se profilent en matière de collecte et de traitement des déchets. Dans peu de temps, une collectivité qui n'appliquerait pas ces obligations perdrait une partie de ses dotations. Dans cette optique, et dès la rentrée de septembre, « nous allons déployer le porte-à-porte à Ponte-Leccia, puis nous l'étendrons à la basse vallée de Mottifluo et de Castifluo, avant de remonter vers Francardo ».

Ce nouveau dispositif qui concernera cinq flux - huas jaune, vert et bleu, ordures ménagères résiduelles (OMR) et biodéchets - et a entraîné la formation de deux agents pour devenir ambassadeurs du tri, ne peut être appliqué que dans les

zones pavillonnaires. « Dans les villages, les camions ne passent pas certaines ruelles, donc nous maintenons les points d'apports volontaires (PAV). » Rien que sur Ponte-Leccia, 450 points en porte-à-porte sont prévus, pour un investissement de départ de 122 000 €, qui permettra ensuite rapidement, de faire des économies sur le transport et la cotisation due au Syvadec.

Enfin, et toujours dans le but de réduire les coûts, deux déchèteries vont être installées - une dans le Niolu, l'autre dans la zone de Francardo - « pour que les véhicules aient un point de rupture de charge et que le Syvadec ne reçoivent que des gros camions, ce qui limitera le nombre de kilomètres effectués ».

## « Nous sommes au travail »

« Toutes les intercommunalités de Corse font face à des difficultés dans la gestion et le traitement des déchets, dit encore le courrier, la

notre est immense, ce qui génère des contraintes supplémentaires pour opérer dans chaque commune et explique donc le coût du service associé. Pour autant et en dépit de ces contraintes, nous avons fait le choix de vivre au sein de cette région de Corse qui a connu un important recul de population et souffre d'un retard de développement, nous avons fait le choix et le pari de faire vivre nos villages et d'inverser la tendance, ainsi, malgré les obstacles cités, les orientations décidées par une large majorité du conseil communautaire vont permettre de stabiliser la situation et de réorganiser nos services. (...) Soyez certains que l'effort consenti collectivement contribuera à un meilleur service, il s'agit là d'un droit élémentaire pour chaque habitant de cette région de Corse qui ne demande qu'à prospérer dans la Corse de demain, nous sommes au travail et vous pouvez compter sur notre détermination au service de notre territoire. »

MORGANE QUILICHINI